

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le branchement électrique aéro souterrain au 16 chemin du Milcipie à Forges-les-Eaux.
 - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

Les travaux de branchement électrique aéro souterrain sont autorisés au 16 chemin du Milcipie à Forges-les-Eaux du 09 mai 2023 au 26 mai 2023.
La circulation se fera manuellement.

N°2023-045

Objet :

Branchement électrique
aéro souterrain –
Monsieur Ourida AYAD
16 chemin du Milcipie

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Société STPEE

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Du 09 mai 2023 au 26 mai
2023

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 30 mars 2023

Le Maire,

Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **- 3 AVR. 2023**